Elaborer son document unique d'évaluation des risques (DUER)

OBJECTIFS

Améliorer la prévention des risques sur son exploitation.

ENJEUX

Depuis 2002, la tenue du document unique d'évaluation des risques est obligatoire pour les agriculteurs employeurs de main d'oeuvre (salariés permanents, saisonniers, de service de remplacement, de CUMA, et groupement d'employeurs) et accueillant des stagiaires, des apprentis, des aides familiaux, des bénévoles, et des prestataires de service (vétérinaires, conseiller, ...).

PRÉ-REQUIS

Aucun

CONTENU

A distance (en visio).

- Évaluation des risques : l'essentiel de la réglementation.
- Construction du document unique d'évaluation des risques : méthodologie.
- Exemple à partir d'un cas concret.

Préparation du DUER par les stagiaires entre les deux séances.

- Travail sur le document unique d'évaluation des risques, que les stagiaires auront préparé entre les deux séances : vérification du contenu.
- Zoom sur l'accueil de travailleurs saisonniers.
- Zoom sur le compte pénibilité
- Prévention vis à vis des problèmes de santé sur l'exploitation agricole.
- Construction du plan de prévention.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR PACA - Bouches du Rhône

DURÉE : 1 jour(s)

TARIFS

Non adhérent	**140 €**
Non agricole	**140 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche PPP sont pris en charges par VIVEA

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Allison Lost
alost@adear13.com
ADEAR des Bouches du Rhône
2 avenue du Colonel Reynaud
13660
ORGON
Tel. 04.90.55.17.86

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
15/12/2020	A distance (en visio) A distance	Aurélie Brun, conseillère Prévention MSA
01/12/2020	A distance (en visio) A distance	Aurélie Brun, conseillère Prévention MSA

THÈMES

Gestion d\'entreprise

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)